Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260203-DM_16_2026-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers absents : 05
Nombre de pouvoirs : 00
Date de convocation : 27/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER René, ESNAULT Alain, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.,

Absente excusée : BOUVIER Stéphanie

Absents : LEROUX Béatrice, GARZETTA Jean-Pierre, MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy.

Secrétaire de séance : ESNAULT Alain

OBJET DE_16_2026 : ECOLE SAINT JOSEPH SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026

En application du contrat d'association liant l'Ecole Privée Saint-Joseph et l'Etat, la commune s'est engagée à verser à cet établissement scolaire une aide financière pour couvrir la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes maternelles et primaires avec la prise en charge d'une partie des élèves extérieurs en fonction du pourcentage d'élèves extérieurs fréquentant l'école publique par primaire et par maternelle.

Pour l'année 2025, la référence prise pour le calcul de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint-Joseph est le coût d'un élève de l'Ecole Publique Henri Matisse pour l'année 2024 lequel s'est élevé à **422.45 €** par élève primaire et à **1 826.84 €** par élève maternelle.

En conséquence, compte tenu de l'effectif de l'école privée au 1er septembre 2025 et des modalités de prise en charge (délibération du 28/08/2009), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'Ecole Privée Saint Joseph une subvention de fonctionnement de **55 938.01 €** pour l'année 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marcel PIOT

Le secrétaire de séance,

Alain ESNAULT

MAIRIE DE BONNEMAIN 35